

# Newsletter n° 77

octobre, novembre, décembre 2020

المفقودون DISPARUS  
ون DISPARU المفقودون  
المفقودون DISPARU المفقودون  
المفقودون DISPARU المفقودون  
المفقودون DISPARU المفقودون  
المفقودون DISPARU المفقودون

Collectif des  
Familles de  
Disparus en  
Algérie



## Le “Hirak” à l’épreuve de la répression du pouvoir et de la situation sanitaire

Le mouvement du Hirak, pour l’établissement d’une transition démocratique pacifique en Algérie, se heurte toujours à la répression des autorités algériennes. De toute évidence, le pouvoir algérien profite de la situation sanitaire précaire, provoquée par la pandémie de la COVID19, pour accroître l’intensité de sa machine répressive à l’encontre du mouvement populaire. Les forces de sécurité ainsi que la justice ont



en effet accéléré les détentions et les condamnations arbitraires de militants du Hirak, notamment des étudiants et des journalistes. En octobre 2020, l'ONU avait pointé du doigt l'Algérie s'agissant des arrestations arbitraires.

Les arrestations, procès et condamnations qui ont marqué ces derniers mois démontrent le mépris du pouvoir algérien pour la liberté d'expression et les droits de l'homme. Le CFDA a notamment une pensée pour le journaliste Khaled Drareni qui a été condamné à deux ans de prison ferme. Actif sur les réseaux sociaux et les médias indépendants algériens, il représentait la liberté médiatique, et de manière plus générale la liberté d'expression sur le Hirak. De la même manière, Abderkrim Zeghileche, également journaliste, a été condamné pour « atteinte à l'unité nationale » le 24 août 2020.

Cependant la société civile algérienne ne fléchit pas. Elle s'organise, au contraire, pour préserver et perpétuer l'élan de la mobilisation. C'est à cet effet que le mouvement du 22 février intitulé "Nida 22", dont SOS disparus fait partie, a été lancé en octobre 2020.

### **Amendement de la Constitution algérienne**

Le 1er novembre 2020 l'amendement constitutionnel, défendu par le président Abdelmadjid Tebboune depuis son élection en décembre 2019 afin de répondre à son manque de légitimité, a été soumis à un référendum national. Le référendum a été approuvé bien qu'il ait été largement ignoré par les algériens en mobilisant seulement 10% du corps électoral. Ce référendum, loin de résoudre

le déficit démocratique flagrant des institutions du pays, renforce le poids et la position de l'institution militaire dans la vie politique algérienne.

### **“Pour la ratification universelle de la Convention contre les disparitions forcées”**



CFDA et SOS-Disparus déplorent le fait que 10 ans après l'entrée en vigueur de la Convention internationale pour la protection de toutes les personnes contre les disparitions forcées, seulement 62 pays ont ratifié la Convention. Pourtant, les disparitions forcées et l'impunité de ces crimes sont aujourd'hui encore une réalité. Une pression internationale est donc nécessaire afin d'apporter justice aux victimes des disparitions forcées et éradiquer cette pratique. C'est pourquoi le CFDA aux côtés d'autres associations de familles de disparus a décidé de lancer une campagne pour la ratification de la Convention. Plusieurs événements ont été organisés dont deux visioconférences ce trimestre.

En effet, du fait de la pandémie de la COVID 19, les activités publiques sont très restreintes et les associations se trouvent dans l'obligation d'organiser des événements virtuels.

C'est ainsi que le 12 décembre 2020, le CFDA est intervenu à la conférence

organisée par la Fédération Euro méditerranéenne contre les disparitions forcées (FEMED) et intitulée « La Convention internationale pour la protection de toutes les personnes contre les disparitions forcées : Quel bilan 10 ans après ? ». L'enjeu de cette conférence était de promouvoir la Convention à une échelle toujours plus importante, en vue d'une ratification universelle.

Le 22 décembre 2020, c'est sous l'intitulé, "Pour la ratification universelle de la Convention contre les disparitions forcées", que le CFDA entendait par une visioconférence, attirer l'attention sur le faible nombre de signataires de la Convention contre les disparitions forcées. Plusieurs intervenant-e-s ont partagé leur expérience et leur savoir sur les disparitions forcées. Parmi eux, Olivier de Frouville, Vice-président du Comité des Nations Unies sur les disparitions forcées, Pierre Audin, fils de Josette et Maurice Audin, Emmanuel Decaux, ancien président du comité sur les disparitions forcées de L'ONU, l'ancienne Présidente du groupe de travail sur les disparitions forcées des Nations Unies, Houria Esslami, qui a notamment rappelée que s'agissant des disparitions forcées en Algérie, seule une trentaine de cas ont fait l'objet d'une clarification de la part du gouvernement algérien, alors que le nombre de disparus pendant la guerre civile algérienne est estimé à 8000 personnes.

### **Une formation sur les traumatismes psychologiques en Algérie**

---

Une formation sur le psycho traumatisme a été organisée du 11 au 15 octobre 2020 afin de développer les compétences d'un

groupe de psychologues formé par le CFDA et leur apporter des connaissances nouvelles sur les nouveaux concepts de traitement psy-trauma.

La formation portait sur la NET, un nouveau concept pour traiter les cas de traumatismes profonds.

Depuis, le CFDA a mis en place des consultations psychologiques au sein des locaux de SOS Disparus. Une pièce a été aménagée à cet effet et a été meublée et décorée pour répondre aux exigences de consultations psychologiques et afin que les patients se sentent plus à l'aise. Ces consultations à raison de 1 jour par jour sont assurées par le groupe des 6 psychologues qui a été formé. Ces psychologues sont tous bénévoles.

### **La Radio des sans voix poursuit sa mission d'information et de sensibilisation**

---



La Radio des sans voix s'emploie à informer son public sur les violations des droits de l'Homme en Algérie. Entre documentaires, témoignages, portraits et débats, sans oublier une revue de presse mensuelle, la Radio des sans voix entend perpétuer la mémoire des disparus de la guerre civile, mémoire que les autorités algériennes tentent d'étouffer.

L'investissement de ses journalistes permet la création d'un contenu riche, varié, et surtout, régulier, couvrant un large éventail de sujets : droits de l'homme, liberté d'expression, initiatives solidaires et humanitaires à l'échelle locale, questions sociales, actualité politique, économique et culturelle.

Ce trimestre marquant la journée internationale pour le droit des femmes le 25 novembre de chaque année. Plusieurs sujets ont été consacrés à des icônes de la lutte pour l'émancipation des femmes à travers des portraits et reportages mais aussi sur des projets comme l'entreprenariat féminin ou le développement durable rural. De Maya Jribi à Eleanor Roosevelt, ces émissions rendent hommage aux femmes algériennes et d'ailleurs en soulignant leur rôle primordial dans la société ainsi que dans tous les combats pour la défense des droits de l'homme.

La radio poursuit également son activité sur ses réseaux sociaux (Facebook, Twitter) afin de gagner en visibilité et d'étendre son audience à un large public. Une réflexion est actuellement menée afin de produire des émissions dans un format direct. Enfin, la Radio des sans voix a été intégrée dans le "Réseau Radio Maghreb" dont l'ambition est de constituer un réseau régional durable de radios associatives fournissant un contenu local fiable à leur public.

**Investissement du CFDA dans la mission de plaidoyer initiée par l'Institut du Caire pour l'étude des droits de l'homme (CIHRS)**

---

La campagne de plaidoyer initiée par le CIHRS a poursuivi son élan durant ce trimestre. Le 28 octobre 2020, le CFDA a participé, aux côtés de la Fédération internationale des droits de l'homme (FIDH) et de l'association Agir pour le Changement et la Démocratie en Algérie (ACDA), à une visioconférence en ligne intitulée "Référendum constitutionnel du 1er novembre : que reste-t-il de la transition démocratique algérienne ?". Cette réunion, ouverte au grand public, a abordé les perspectives du "Hirak" au vu du contexte actuel marqué par la pandémie COVID19 et du référendum pour la révision de la constitution imposé par le Président. L'événement a permis à la société civile algérienne de s'exprimer sur de nombreux sujets comme les processus constitutionnels, l'indépendance de la justice, l'égalité des genres ou encore, la remise en cause de la liberté d'expression en Algérie. Nassera Dutour, présidente et porte parole du CFDA, a pu intervenir sur un sujet qui est au cœur des préoccupations de l'association, l'avenir de la liberté d'association en Algérie après le 1er novembre 2020.



Suite à cette campagne, le Parlement européen (PE) a adopté jeudi 26 novembre une résolution d'urgence sur l'Algérie soulignant « La détérioration de la situation des droits de l'homme en Algérie.

Ayant été proposée par six des sept groupes politiques, elle bénéficie d'un soutien largement partagé à travers le spectre politique.

Un communiqué conjoint intitulé "**Algérie : Le Parlement européen appelle à agir sur les droits humains et exprime sa solidarité avec les manifestant(e)s**" a également été publié en décembre 2020, afin d'alerter l'Union européenne sur la détérioration des droits de l'homme en Algérie. L'enjeu pour le CFDA, à travers ce communiqué, était d'enjoindre l'Union européenne ainsi que certains de ses Etats membres à adopter une position plus ferme vis-à-vis des autorités algériennes s'agissant du respect des droits humains, à l'occasion de la réunion du Conseil d'Association UE-Algérie le 7 décembre 2020.

Pour rappel, le Conseil d'Association UE-Algérie s'inscrit dans le cadre de la politique européenne de voisinage visant à développer les relations entre l'Union européenne et ses plus proches voisins.

En amont de ce Conseil d'association, une réunion d'information en visioconférence a été organisée le 5 novembre 2020, avec la responsable du bureau Algérie.

## **Brèves**

---

### **Participation du CFDA à des événements à l'occasion de la journée internationale des droits de l'homme**

A l'occasion de la journée internationale des droits de l'homme et de l'anniversaire de la Déclaration universelle des droits de l'Homme le 10 décembre, de nombreux événements ont été organisés en Algérie ou par des organisations algériennes à travers le monde.

C'est ainsi que le CFDA a rappelé dans le cadre d'événements comme celui organisé par l'association SHOOA for Human Rights basée à Londres, son combat contre l'impunité des crimes de disparitions forcées, un combat que l'association mène depuis plus de 20 ans.

### **Intervention du CFDA à un webinaire organisé par l'ONG Redress**

Le 15 décembre 2020, le CFDA est intervenu à un webinaire sur la portée et l'impact de la Convention pour la protection de toutes les personnes contre les disparitions forcées en Afrique, à l'occasion du 10e anniversaire de la Convention. Organisée par l'ONG britannique Redress, qui aide les victimes de torture à obtenir justice et réparation, ce webinaire fut l'occasion de rappeler que seulement 17 pays africains ont ratifié la Convention alors que le continent africain est particulièrement concerné par la problématique des disparitions forcées. Cet état de fait s'explique par l'usage massif de ces pratiques par les forces de sécurité de certains pays. L'intervention de Nassera Dutour a permis de nourrir l'échange sur le cas algérien au regard des disparitions forcées.

## **Communiqué de Presse**

Le 10 décembre 2020 – Le CFDA

Communiqué : Anniversaire de la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme

Communiqué du CFDA à l'occasion du 10e anniversaire de la Déclaration universelle des Droits de l'Homme.

## **Revue de Presse**

Octobre 2020

Novembre 2020

Décembre 2020

<https://bit.ly/3pty1cN>

<https://bit.ly/3pg0oel>

<http://bit.ly/3pu6Aza>

## **Contacts**

Email : [cfda@disparus-algerie.org](mailto:cfda@disparus-algerie.org)

Site : [www.algerie-disparus.org](http://www.algerie-disparus.org)

Téléphone : 0033 (0) 9 53 36 81 14

## **Réseaux sociaux**

Facebook : SOS Disparus

Twitter : SOS\_Disparus